



Mon bailleur me réclame le geste commercial qu'il m'a fait

Par **kyky**, le 11/11/2012 à 19:49

Je suis locataire de mon appartement depuis juin 2010, depuis juillet 2010 il y a des fuites dans ma salle à manger, dans une chambre, de la moisissures.

J'ai reçu à plusieurs reprises, la visite de différents artisans, du propriétaire, une partie du mur dans ma salle a été cassé et le trou rebouché par un plastique tout l'hiver dernier jusqu'au mois d'octobre 2012, lors des travaux, je suis restée deux ans avec l'eau qui coulait dès qu'il pleuvait, mon propriétaire devait me faire un geste commercial d'un mois, mais depuis 4 mois sur mes quittances de loyer le geste commercial est noté et seulement mes charges sont prélevées.

Aujourd'hui mon bailleur m'a fait un courrier pour m'informer de leur erreur et que je devrais rembourser 3 mois de loyer. Il me propose de rembourser par mensualités de plus de 200 euros par mois en plus de mon loyer.

Que dois-je faire ? étant donné que c'est mon bailleur qui a fait l'erreur.

Merci de votre réponse